

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA LIGUE D'ATHLÉTISME NOUVELLE-AQUITAINE
(LANA)
Samedi 10 juin 2023

Maison Régionale des Sports
Amphithéâtre Tony Estanguet
2 avenue de l'Université
33400 TALENCE

ORDRE DU JOUR

Président de séance : René Meyer

1. 10h00 *Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président*
2. Vérification des pouvoirs et Quorum *Nadia Bali-Abdou*
3. Adoption du PV de l'AG du 01/04/2023..... **VOTE**
4. Modification des Statuts
 - 4.1 Organisation des réunions (AG, CD, BE, réunions de commissions et autres réunions de travail) en présentiel, en distanciel ou couplage des deux **VOTE**
5. Finances
 - 5.1 Cotisations 2023-2024..... **VOTE**
 - 5.2 Budget prévisionnel..... **VOTE**
6. Intervention des personnalités présentes
7. 12h30 *Clôture de l'Assemblée Générale par le Président*



1/ 10H00 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT

À 10h20, René Meyer Président de la Ligue et Président de séance ouvre l'assemblée.

« Bonjour à toutes et à tous.

Merci pour votre présence à cette date où les agendas des uns et des autres sont très chargés.

Je tiens tout d'abord à vous présenter mes excuses pour avoir proposé le 1^{er} avril que cette réunion puisse se tenir en couplant présentiel et visio. Cette possibilité, qui nous avait été offerte temporairement en période de COVID, nécessite aujourd'hui une modification de nos statuts que nous avons inscrite à l'ordre du jour de cette AG.

Pendant que la CSR achève de vérifier les pouvoirs afin de nous transmettre le quorum, j'en profite pour vous informer que nous allons actualiser dans les prochains jours le recensement des besoins de formation, recensement effectué en février 2021. Nous souhaitons que ces besoins collectés par les clubs soient nominatifs pour établir des calendriers répondant le mieux possible aux disponibilités et contraintes géographiques des candidats.

Nous vous encourageons à nommer dès maintenant un tuteur pour chaque candidat. Le rôle du tuteur n'est pas de former le candidat mais de le guider dans le choix des modules nécessaires et du parcours de formation (de l'inscription aux modules jusqu'aux examens pratiques). »

2/ PERSONNALITÉS PRÉSENTES ET PERSONNES EXCUSÉES

PERSONNALITÉ PRÉSENTE

- Daniel Arcuset, représentant le Président FFA André Giraud

LISTE DES PERSONNES EXCUSÉES

- Christian Villeneuve, Président CDA 19
- Olivier Mauffrey, Président CDA 33
- Alain Devaux, Président CDA 86
- Bernard et Martine Saintemarie, membres CD LANA
- Patrice Hiriberry, HCA Experts, Commissaire aux comptes

3/ VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET QUORUM

Rapport de la Commission des Statuts et Règlements (CSR) LANA, par Nadia Bali-Abdou, Présidente de la commission

Ensemble des Clubs membres LANA	Clubs	Voix
Situation au 31 août 2022 (art 11.1)	221	27 970
Clubs radiés	2	48
Votants AG 10 juin 2023, à jour de cotisation	219	27 922

Décisions ordinaires (statuts, art 18)	Clubs	Voix
Quorum : moitié et moitié + 1 (art 18.1)	111	13 962
Majorité des suffrages exprimés (art 13.4)	-	absolue

Assemblée Générale 10 juin 2023	Clubs	Voix
Présents ou représentés (émargements)	138	23 056
Absents et non représentés	81	4 866

Didier Dell'Accio, assistant technique pour la Société LENI, présente le dispositif de vote et procède à un vote-test pour vérifier le fonctionnement des boîtiers électroniques.

4/ ADOPTION DU PV DE L'AG DU 01/04/2023 – VOTE 1^{ÈRE} RÉOLUTION

Il est procédé au vote pour l'adoption du PV de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2023 (joint à la convocation).

Résultats vote

OUI87,36 %(19580 voix)
NON.....7,84 %(1758 voix)
ABSTENTION.....4,80 %(1076 voix)

Le PV est adopté.

5/ MODIFICATION DES STATUTS – VOTE 2^{ÈME} RÉSOLUTION

- 5.1 Organisation des réunions (AG, CD, BE, réunions de commissions et autres réunions de travail) en présentiel, en distanciel ou couplage des deux - VOTE 3^{ÈME} RÉSOLUTION

Présentation des modifications statutaires est faite par René Meyer.

La Ligue est une structure déconcentrée de la Fédération Française d'Athlétisme et l'article 1 de nos statuts LANA édicte qu' « Avant leur adoption par l'Assemblée Générale, ils sont approuvés par la CSR de la FFA ». L'article 38 rappelle que « Tout projet de modification des Statuts doit être soumis au préalable à l'approbation de la FFA ».

Nous souhaitons que l'organisation des différentes réunions (Assemblée Générale, Comité Directeur, Bureau Exécutif, réunions de commissions et autres réunions de travail) puissent, en fonction des contraintes, se tenir en présentiel, en distanciel ou en couplage des deux.

Nous sommes bien d'accord que le présentiel permet de mieux se connaître et facilite les échanges... Mais à conditions d'être présent !

Cette possibilité d'organiser des réunions en distanciel s'impose dans notre grande région, la plus vaste de France, engendrant des trajets longs et coûteux pour nombre de clubs. Elle se justifie encore plus au moment où il nous est demandé de réduire notre empreinte carbone.

La FFA nous a demandé d'apporter pour les Assemblées Générales la précision « En cas de circonstances exceptionnelles ».

En conséquence, nous soumettons à votre approbation les modifications statutaires suivantes : (ajout d'un article 10-4 et complément de l'article 32-1).

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Article 10 – Date et convocation 10.1. 10.2. 10.3.	/ / / / 10.4. En cas de circonstances exceptionnelles, l'Assemblée Générale peut se réunir de manière dématérialisée. Dans cette hypothèse, les modalités techniques d'approbation des résolutions seront fixées par le Comité Directeur.
Article 32 – Réunions et compétences du Comité Directeur 32.1. Le Comité Directeur se réunit au moins quatre fois par an ; il est convoqué par son Président. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart au moins de ses membres.	Article 32 – Réunions et compétences du Comité Directeur 32.1. Le Comité Directeur se réunit au moins quatre fois par an ; il est convoqué par son Président. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart au moins de ses membres. Le Comité Directeur peut se réunir, en tout ou partie, de manière dématérialisée.

Résultats vote

OUI89,98 %(18396 voix)
NON.....4,34 %(888 voix)
ABSTENTION.....5,68 %(1161 voix)

La modification de nos Statuts est adoptée.

6/ FINANCES

Présentation est faite par René Meyer.

Lors de notre AG du 1^{er} avril 2023, les clubs ont rejeté la proposition de modification des parts individuelles sur les adhésions, remettant de ce fait en cause le budget prévisionnel 2023 qui s'appuyait sur cette proposition. Budget et cotisations sont par construction étroitement liés.

L'exercice 2022 s'est soldé, vous avez pu le constater, par un résultat négatif de – 95 803,00 €.

Après plusieurs exercices excédentaires, en raison principalement d'actions non réalisées suite au COVID, ce déficit n'était pas inquiétant ; mais, il n'est pas concevable de présenter un budget 2023 prévisionnel déficitaire.

L'élaboration du budget 2023 est difficile dans un contexte économique marqué à la fois par des augmentations de charges incontournables et des réductions annoncées de subventions :

- Au déficit enregistré en 2022, s'ajoutent en effet les augmentations :
 - o De charges structurelles (locaux, CREPS, téléphone, frais administratifs)
 - o De charges salariales avec deux augmentations des minima conventionnels (1 avril & 1 juillet)
 - o Le transfert aux Ligues d'une nouvelle prise en charge dans le cadre du SMR (Suivi Médical Réglementaire) des frais d'analyses biologiques des athlètes listés Espoir
 - o Et le surcoût d'une seconde AG (4 000,00 € pour le vote électronique)
- Côté recettes, sont annoncées des diminutions de subventions (Conseil Régional et PSF-ANS)

Compte tenu de ces éléments, une reconduction à l'identique des actions réalisées en 2022 se traduirait par un déficit de 113 800,00 €.

Les commissions ont été consultées et ont fait des propositions de diminution ou de suppression de certaines actions et prestations.

Force est de constater que, sans augmentation du montant des parts individuelles des cotisations, il n'est pas possible d'équilibrer le budget.

Le budget prévisionnel que nous vous présentons mixe à la fois des réductions de prestations et une augmentation de cotisation de 2,00 €.

1- Un budget avec une augmentation de cotisations de 2,00 € pour chaque catégorie

Ce budget permet de conserver les actions menées ces dernières années mais avec quelques ajustements. (Notons que c'est la première augmentation depuis la fusion des 3 ex-ligues au 01/01/2017... Elle correspond à moins de 4 cts par semaine.)

- Stages et compétitions
 - o Interclubs : l'aide aux clubs sera divisée par 2.
 - o Championnats hivernaux et cross : les dépenses seront ramenées au réalisé constaté à cette date.
 - o L'aide aux clubs lors de la ½ finale de cross est supprimée.
 - o Les tenues des athlètes en structure ne seront dorénavant attribuées qu'aux entrants et celles des coaches qu'une année sur deux.
 - o Les frais de déplacements des membres de l'ETR pour les championnats seront divisés par 2.
 - o Le stage régional de décembre 2023 sera reporté en janvier 2024.
 - o Le stage jeunes verra sa durée amputée d'une journée et le nombre d'athlètes et d'encadrants sera réduit, ainsi que le nombre d'accompagnateurs pour la Coupe de France des Ligues Minimes.
- Athlé forme santé
 - o Diminution de 5 % impactant les aides apportées dans le cadre des défis.

Dans ce projet de budget, le total des dépenses et des recettes s'établit à 863 500,00 €.

L'utilisation des réserves ne doit pas servir pour financer des actions de fonctionnement courant. Nous nous réservons la possibilité d'y recourir pour des investissements (ex. aide aux achats de matériel, comme les chrono-électriques, achats de tenues...).

2- Budget prévisionnel en cas de refus de l'augmentation des cotisations

Ce budget se traduit par les réductions et suppressions supplémentaires d'actions et de prestations.

- Suivi des athlètes
 - o Diminution de 20 % des mises à disposition et frais de déplacement pour les entraînements (4 jours au lieu de 5).
 - o Diminution de 25 % de l'aide à la performance.
 - o Suppression de la mise à disposition de kiné sur les championnats de France.
- Athlé forme santé

- Diminution de 5 % supplémentaires impactant les aides apportées dans le cadre des défis.
- Jury
 - Réduction du montant des indemnités jury qui reviennent au barème précédent (5,10 et 15 € au lieu de 10, 15 et 20 €).

Dans ce projet de budget prévisionnel, le total des dépenses et des recettes est ramené à 824 172,00 €.

Temps d'échanges avant le vote.

- Caroline Pujol (033024-Stade Bordelais Athlétisme*) demande si l'augmentation de 2 euros des cotisations et le budget qui en découle comblera le déficit cette année.

René Meyer : l'augmentation de cotisation demandée n'aura pas d'impact sur les 9 premiers mois de l'année en cours. Et les économies potentielles seront limitées par le respect d'engagements qui ont pu être pris pour l'exercice en cours. On ne peut revenir à l'équilibre que progressivement.

- Un club considère que cette augmentation devra forcément être reconduite les saisons suivantes.
- Bernard Tremolet (033066-S/L A. Carbon Blanc Lormont) mentionne les baisses de subventions de la Région attribuées à l'athlétisme au profit de Coupe du monde de rugby.
- Alain Gouquet (017052-S/L US Saintes Athlétisme) précise que l'ANS est en baisse pour cause de Jeux Olympiques.
- Estelle Souques (033088-S/L Élan Girondais Athlétisme) souligne qu'il existe de nombreux appels à projets mais qu'il y a un déficit d'accompagnement. Dans ces cas, il faut solliciter la Ligue, lui répond René Meyer.
- Alain Gouquet estime que l'augmentation de 2 euros est obligatoire et nécessaire (19 000 euros engendrés environ), bien qu'elle ne puisse redresser une situation catastrophique qu'il estime beaucoup plus grave que les propos tenus par l'expert-comptable lors de l'AG du 1^{er} avril 2023. Il est aberrant que personne ne cherche de sponsors en LANA. L'augmentation fédérale de 20 % l'an dernier (6,00 €/licence) équivaut à un hold-up. Que fait la Commission Communication et Partenariats par rapport à l'équipement des juges (tenues, tablettes, etc.), équipement attendu depuis cinq ans ?

René Meyer : pour rechercher des sponsors, il nous faut des moyens. Nous avons lancé l'embauche d'un Directeur Général qui aurait eu notamment cette mission. Le Comité Directeur a, contre son avis et celui de quelques autres membres, voté majoritairement l'arrêt de ce recrutement. Pour rappel, la LANA est une des rares ligues sans DG. Si nous ajoutons le départ de Jérémy Bâty, le Président ne peut pas mener ces missions tout seul.

La Commission Communication et Partenariats ne reste pas inactive. En dehors des prestations Sport-Santé initiées par la Ligue pour permettre ensuite aux clubs de développer eux-mêmes ces activités, la LANA n'a à ce jour aucun événement à vendre. Il lui est plus difficile qu'à un club de trouver des sponsors locaux pour un meeting ou le soutien d'athlètes de Haut-Niveau. Il faut rechercher d'autres voies. En lien avec la commission, Paul Nieto va travailler avec des stagiaires et le concours de salariés à la définition et organisation d'un événement innovant permettant de ramener des recettes.

- Estelle Souques fait une parenthèse en appelant les élus bénévoles du CD LANA à s'entendre une bonne fois pour toute.
- Natalie Thoumas-Gui (047006-S/L SU Agen) fait référence aux Ligues qui ont des choses à vendre et s'interroge sur la façon dont elles y parviennent.
- Nadia Bali-Abdou intervient pour souligner que les tensions évoquées ne doivent pas faire oublier tout le travail accompli et l'engagement des élus.
- Yves Orlianges (023003-EA Aubusson) revient sur le mauvais fonctionnement du Comité Directeur et du manque (voire de l'absence) de volonté de travailler ensemble depuis la fusion qui a fait grand mal. Il faut cesser d'être attentistes. Les clubs doivent être responsables. Il est nécessaire de convoquer un conseil territorial et y mettre à plat ce qui ne va pas au niveau Ligue. Les départements sont capables d'apporter bénévolement au sein de la Ligue.

René Meyer : un conseil territorial est prévue la quinzaine qui vient.

- 6.1 Cotisations 2023-2024 - VOTE 3^{ÈME} RÉSOLUTION

Résultats vote

OUI83,18 %(18826 voix)
 NON.....14,05 %(3179 voix)
 ABSTENTION.....2,77 %(627 voix)

La proposition présentée pour 2023-2024 est adoptée.

Le Président remercie l'assemblée et demande au Trésorier Général de présenter le budget prévisionnel.

- 6.2 Budget prévisionnel - VOTE 4^{ÈME} RÉSOLUTION

Résultats vote

OUI87,38 %(18711 voix)
NON.....9,38 %(2009 voix)
ABSTENTION.....3,24 %(694 voix)

Le budget est approuvé.

Le Président remercie l'assemblée et passe la parole à Daniel Arcuset qui représente André Giraud, Président de la FFA.

7/ INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

Prise de parole de Daniel Arcuset, représentant le Président FFA.

Satisfait du quorum et du déroulement des votes. Les résultats des votes sont significatifs.

Les critiques ne sont pas constructives. Il y a cependant eu un vrai débat sur le modèle économique de la Ligue.

Pour ce qui est des 6 euros d'augmentation de la licence, adoptée en CD FFA, leur utilisation détaillée est consultable dans le [plan d'investissement et d'accompagnement des territoires](#) (accompagnement des Ligues et CDA sur les postes d'agents de développement, etc.). Quant à apparenter cette augmentation à un hold-up, pour rappel : 65 % de votes favorables des délégués présents en AG FFA 2022 ; 89,95 % des propositions structurées → il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Il aurait été intéressant qu'il y ait débat de l'utilisation des 6 euros en ateliers avant l'AG.

Daniel Arcuset va se renseigner par rapport au transfert aux Ligues d'une nouvelle prise en charge dans le cadre du SMR.

Enfin, concernant la prise en charge par la FFA de l'organisation des grands championnats, des recettes sur actions affectées à l'organisateur restent possibles.

Débat riche par rapport au finances, tant sur le fond que sur la forme, on peut s'en réjouir.

Il y a un vrai besoin de prise en compte collective et d'appropriation des problématiques de modèle économique par la Ligue, les comités départementaux, les clubs.

Souhait de création d'actions qui rapportent des finances supplémentaires à la Ligue, analyse et choix politiques nouveaux.

C'est un vrai challenge. La Ligue a les moyens en créant une synergie Ligue-CDA-Clubs.

L'après-2024 est l'important.

8/ 12H05 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président clos cette assemblée.

« Au terme de cette réunion, je vous remercie pour votre participation. Je vous souhaite à tous une bonne poursuite de cette saison estivale 2023.

Bon week-end à toutes et tous. »

René Meyer
Président LANA

